

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Claudine Bérubé	Numéro de permis 2019388	Date d'inspection Le 17 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderie Au Royaume En Chant T		Numéro de téléphone (506) 284-1017	
Adresse 5 rue Des Sapins Kedgwick NB E8B 2B3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche. Chaque enfant âgé entre 2 et 5 ans qui fait la sieste a un écart d'au moins 46 cm entre tous les matelas.
- Un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant. Les procédures applicables au changement des couches sont affichées bien en vue dans les lieux réservés au changement des couches.
- La nourriture apportée de la maison porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin aussi l'eau potable est servie tout au long de la journée.
- Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- L'administration des fiches des médicaments est évidente, le parent fournit une autorisation pour administrer un médicament.
- Aucun nourrisson de présents lors de la visite. L'exploitante m'informe qu'elle a présentement 3 nourrissons d'inscrits à la garderie.
- Observations:
Groupe 2-5ans
La sieste, les jeux libres et l'accueil du parent. Pendant la sieste il y avait deux enfants qui ne dorment pas. L'éducatrice fait des dessins et des jeux calmement avec eux.
Après-classes:
Pendant la visite les après-classes s'amuse à l'extérieur.
- Discussions avec l'exploitante concernant le ratio et la supervision lors de la sieste. L'exploitante est considérée accessible pendant la sieste en raison qu'elle se trouve en haut dans l'établissement. Si l'éducatrice est dans son véhicule ou à l'extérieur pour prendre de l'air tout près du bâtiment pour sa pause ou heure du dîner elle est considérée comme accessible. Si une éducatrice est dans un autre bâtiment sur le terrain (dôme) elle n'est pas considérée accessible à ce moment. L'éducatrice qui attend l'autobus des après-classes n'est pas considérée comme accessible quand son groupe arrive.
- Discussions avec l'exploitante que même si un enfant a une aide de soutien, l'enfant doit être compté dans le

Commentaires généraux

ratio.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 avril 2023

Date

original signé par
Claudine Bérubé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 avril 2023

Date